

Motion 3011

pour une simplification de la charge administrative des agriculteurs

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la colère du milieu agricole ;
- les nombreuses manifestations, depuis début 2024, des agriculteurs genevois, dans notre canton ;
- la complexification du cadre légal entourant l’agriculture ;
- l’augmentation constante de la bureaucratie liée à la politique agricole et de la charge administrative des exploitations agricoles ;
- que les exploitations agricoles et les familles paysannes souffrent de l’augmentation des contraintes ;
- que Genève s’est doté d’un cadre légal cantonal pour promouvoir l’agriculture ;
- que notre canton souhaite favoriser une agriculture durable¹ ;
- la résolution 1031 « pour que la colère des paysannes et des paysans suisses ne reste pas lettre morte »²,

invite le Conseil d’Etat

- à intervenir auprès de la Confédération, notamment dans le contexte des consultations de politique agricole, pour rappeler à l’autorité fédérale la nécessité d’agir en matière de simplification des dispositions administratives ;
- à examiner, en collaboration avec AgriGenève, la possibilité d’instaurer une « veille » permettant de recueillir les témoignages des difficultés administratives rencontrées par les agricultrices et agriculteurs dans le cadre de leurs activités, d’examiner en continu avec les offices concernés les éventuelles mesures correctives susceptibles d’être apportées, ainsi que de mieux sensibiliser les offices peu en contact avec le monde agricole aux réalités et contraintes propres à ce secteur.

¹ <https://www.ge.ch/dossier/agriculture-proximite-qualite>

² <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/R01031.pdf>